



COMMUNIQUÉ
Paris, le 30/03/2026

CRISE CARBURANTS : PENDANT QUE LE MONDE BAISSÉ LES PRIX, LA FRANCE S'ACCROCHE À LA FISCALITÉ, DÉNONCE « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES ».

Alors que la flambée des prix du pétrole liée aux tensions internationales, notamment à la guerre au Moyen-Orient, pousse de nombreux gouvernements à agir pour protéger le pouvoir d'achat de leurs citoyens, la France semble faire le choix inverse.

Ce lundi 30 mars 2026, le Premier ministre australien, Anthony Albanese, a annoncé une réduction de la moitié de la taxe sur les carburants, une mesure qui permettra de faire baisser immédiatement le prix à la pompe de 26,3 centimes par litre pour les automobilistes australiens.

Et l'Australie n'est pas un cas isolé. Plusieurs pays européens ont déjà réduit la fiscalité sur les carburants, notamment l'Espagne, la Norvège, le Portugal, la Suède ou encore l'Italie, afin de préserver le pouvoir d'achat des automobilistes et éviter une asphyxie économique liée au coût des déplacements.

Pendant ce temps, en France... des mesures ridicules

Alors que ces pays agissent, le Gouvernement français annonçait, vendredi 27 mars, des mesures sectorielles et temporaires : zéro TICPE pour un mois pour les agriculteurs, aide limitée aux transporteurs en difficulté, 20 centimes sur le litre pour les pêcheurs... des dispositifs complexes et fragmentés, qui ne concernent même pas la majorité des automobilistes au quotidien.

« Le Gouvernement regarde la crise à travers des cases administratives. Dans la vraie vie, tous les Français qui utilisent leur voiture sont touchés, mais eux sont complètement oubliés. », dénonce Philippe NOZIÈRE, Président de « 40 millions d'automobilistes ».

La France, championne des taxes sur les carburants

Pour l'association, le problème est structurel : la fiscalité française dépasse largement ce que prévoit le cadre européen. Aujourd'hui :

- TVA : 20% (contre 15% minimum européen)
- TICPE : près du double du plancher européen d'environ 30 centimes
- CEE : 18 centimes supplémentaires par litre, ajoutés en 2026

« L'Europe impose des planchers sur la fiscalité des carburants mais la France fait du zèle : elle est devenue toxicomane des taxes. On ne peut pas s'empêcher d'en rajouter. », affirme Pierre CHASSERAY, Délégué Général de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

L'urgence d'une baisse immédiate des taxes

Face à l'urgence, « 40 millions d'automobilistes » rappelle que les seules mesures réellement efficaces restent celles qui bénéficient à tous, sans distinction.

« Ce lundi 30 mars, sur France Info, Jean-Pierre Farandou, Ministre du Travail expliquait : "Je suis prêt à mettre en place des mesures de chômage partiel pour soulager les entreprises qui ont une baisse d'activité", en lien avec la guerre au Moyen-Orient et la hausse des prix des carburants. Entendre le Gouvernement dire qu'il préfère mettre des Français au chômage plutôt que de baisser les taxes pour résoudre le problème, c'est complètement lunaire ! Il faut arrêter les rustines et les dispositifs partiels. La seule réponse juste et efficace reste une baisse immédiate des taxes pour une baisse des prix à la pompe pour tous, sans distinction. », explique Pierre CHASSERAY, Délégué Général de l'association « 40 millions d'automobilistes ».

Le chèque énergie : le poisson d'avril de Sébastien Lecornu

Le Gouvernement tente de se donner bonne conscience en valorisant les aides existantes. Dans un post publié sur X ce lundi 30 mars, le Premier ministre Sébastien Lecornu affirme que « plus de six millions de Français » vont recevoir « automatiquement, dès cette semaine, le chèque énergie ».

Une opération de communication censée montrer que l'État français agit face à la flambée des prix du carburant. Sauf que ce dispositif existe depuis environ 2018 et n'est pas destiné à tous : seuls les foyers modestes, dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation est inférieur à 11 000 euros en 2024, sont concernés. Au total, 4,5 millions de foyers en bénéficieront à partir du 1er avril.

Le chèque énergie permet de régler certaines dépenses d'énergie, mais son utilisation est loin d'être immédiate ou universelle :

- Facture d'électricité et de gaz : le chèque énergie papier doit être envoyé par courrier simple au fournisseur ou utilisé en ligne sur le site officiel du chèque énergie.
- Achat de combustible (fioul domestique, bois...) : remise en main propre au vendeur.
- Charges d'énergie en logement-foyer ou en établissement pour personnes âgées : envoi ou remise en main propre à l'établissement.
- Charges locatives en logement social : envoi par courrier simple au bailleur.

Pour « 40 millions d'automobilistes », cette annonce relève de la manipulation.

Le chèque ne peut pas être utilisé pour acheter du carburant.

« Sébastien Lecornu se paie la tête des Français en présentant un dispositif ancien, partiel et compliqué à utiliser comme un remède miracle. Pendant que tous les automobilistes paient leur essence au prix fort, il nous sert du vent ! Pendant qu'en France le gouvernement fait des poissons d'avril sur notre dos, les autres pays prennent de vraies mesures pour protéger leurs citoyens. C'est un mépris total pour l'ensemble des automobilistes et une preuve que l'exécutif est complètement déconnecté de la réalité. », dénonce Pierre CHASSERAY.